

CONTRAT DE VILLE GOLFE DU MORBIHAN-VANNES AGGLOMERATION

PRIORITÉS DE L'APPEL A PROJET 2020

Les porteurs de projets doivent s'engager à respecter les valeurs fondamentales de la République que sont la liberté, l'égalité, la fraternité et la laïcité et à promouvoir un accompagnement efficace des personnes dans le respect de ces principes et des lois de la République. Elles doivent s'y engager formellement, quand elles agissent en contrepartie de l'octroi de fonds publics.

Dans le cadre de l'égalité entre les femmes et les hommes, déclarée « Grande cause du quinquennat », l'État soutiendra particulièrement les projets dont l'égalité entre les femmes et les hommes est l'objectif principal ou significatif. Par ailleurs, tous les projets déposés doivent au mieux intégrer la question de l'égalité femmes-hommes dans la description et la mise en œuvre de l'action.

Une priorité sera également donnée aux projets visant l'émancipation par l'éducation et la culture et ceux visant l'insertion professionnelle des habitants des quartiers prioritaires.

La lutte contre les discriminations constitue une priorité transversale à mettre en œuvre dans chacun des projets.

Il est rappelé que l'avis consultatif des conseils citoyens sera pris en compte dans le cadre de l'examen des projets.

En complément de la mobilisation des politiques publiques dites de droit commun, l'État et la ville de Vannes, en concertation avec les membres du Conseil Citoyen de Vannes, ont identifié des priorités d'action de l'appel à projets 2020 pour les quartiers prioritaires de Kercado et de Ménimur se déclinant comme suit :

COHÉSION SOCIALE

1. Éducation

- Mobiliser les dispositifs de la politique de la ville, en particulier les programmes de réussite éducative qui permettent un accompagnement renforcé des élèves les plus en difficultés et de leurs familles.
- Promouvoir la mise en parcours des plus jeunes enfants scolarisés repérés dans le cadre du «Plan académique langage», dans le cadre des programmes de réussite éducative.
- Proposer de l'aide aux devoirs et aux leçons notamment pour les collégiens et les écoliers des quartiers de la politique de la ville en articulation avec le dispositif «devoirs faits».
- Renforcer la coopération entre les établissements scolaires et les familles par des espaces parents et des modalités d'échanges diversifiées : accueil individualisé des parents à l'entrée des établissements, valorisation et suivi des élèves, actions du type «Mallette Des Parents».
- Renforcer les compétences des professionnels de l'enfance et de la petite enfance confrontés à des difficultés.

- Soutenir l'offre de français langue étrangère et les opérations «Ouvrir l'École aux Parents pour la Réussite des Enfants» sur les territoires prioritaires de la politique de la ville en complément du droit commun.
- Développer l'ouverture culturelle et sportive hors du temps scolaire des élèves en complément des actions conduites dans le cadre de l'école, dans le cadre du projet éducatif (lecture, sport, musique, pratiques culturelles diverses...).
- Création d'une mini-entreprise ou classe en entreprise, ou actions dans le cadre du «Printemps de l'Entreprise» dans tous les établissements du second degré dans les quartiers de la politique de la ville.
- Développer des actions de soutien à la parentalité.

2. Santé

- Construire avec les habitant.e.s des quartiers prioritaires des parcours de santé spécifiques (ex: parcours de prise en charge dentaire des enfants, parcours globaux et à long terme en matière de surpoids et d'obésité...).
- Améliorer l'accès à la prévention, aux droits sociaux et aux soins pour les personnes vulnérables.
- Soutenir les modes d'exercices regroupés dans les quartiers.
- Développer des actions en faveur de la santé mentale, de la prévention des conduites addictives et de la souffrance psychique.
- Renforcer les compétences psychosociales dès le plus jeune âge.
- Développer des projets d'éducation à la vie affective et sexuelle.
- Développer des projets d'éducation nutritionnelle et de promotion de l'activité physique.
- Développer une démarche de lutte contre le renoncement aux soins permettant d'accompagner les assurés des quartiers prioritaires dans la réalisation effective des soins.

3. Jeunesse

- Soutenir l'engagement citoyen de la jeunesse à travers le soutien à des dynamiques innovantes favorisant l'expression et le débat chez les jeunes.
- Soutenir les clubs sportifs des quartiers pour favoriser l'accueil des jeunes.
- Promouvoir la mobilité internationale et le service civique au bénéfice des jeunes des quartiers et le développement de missions dans les quartiers au bénéfice des habitant.e.s.
- Accompagner les jeunes des quartiers prioritaires pour la recherche de «jobs d'été» (prospection, mise en relation, mobilité, savoir-être...).

4. Culture et expression artistique

- Accéder à la culture et au sport en améliorant l'accès des jeunes, des femmes, des personnes handicapées aux pratiques physiques et sportives.
- Inscrire la pratique d'activités physiques et sportives dans les parcours d'insertion et d'intégration sociale.
- Développer l'accès aux lieux artistiques et culturels pour les publics dits éloignés.
- Développer l'éducation artistique et culturelle pour les habitant.e.s des quartiers prioritaires.

5. Rendre effectif l'accès aux droits

- Renforcer le lien social en donnant de la visibilité aux initiatives favorisant le rapprochement des services publics et de la population (ex : guichet unique, écrivain public...).
- Favoriser l'ensemble des projets visant à permettre aux habitant.e.s des quartiers de la politique de la ville de bénéficier du droit commun (santé, logement, emploi...).
- Promouvoir la pratique du numérique pour les habitant.e.s des quartiers de la politique de la ville (formation, accompagnement, équipement...).

6. Lien social, citoyenneté et participation des habitant.e.s

- Renforcer la communication sur les actions proposées aux habitant.e.s.
- Favoriser l'inclusion sociale des publics «invisibles» ou éloignés (jeune décrocheur, personne en situation de handicap, personne âgée, homme isolé...).

CADRE DE VIE, RENOUVELLEMENT URBAIN ET TRANQUILLITÉ PUBLIQUE

- Conforter la gestion urbaine de proximité et développer l'implication des habitant.e.s et de l'ensemble des acteurs.
- Développer le nombre d'adultes présents sur les quartiers notamment sur des périodes aujourd'hui creuses (le soir, le week-end).
- Développer des actions permettant de réinvestir l'espace public.

EMPLOI ET DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

1. Soutien à l'accompagnement des demandeurs d'emploi

- Mobiliser le service public de l'emploi en faveur des publics des quartiers prioritaires de la politique de la ville.
- Favoriser l'accès à l'emploi des personnes résidant dans les quartiers prioritaires de la politique de la ville.
- Soutenir les professionnels de l'insertion dans leurs relations avec le public distant par rapport aux institutions.
- Renforcer et ouvrir au public adulte, le dispositif du parrainage.
- Renforcer l'accompagnement des situations d'apprentissage ou de prise d'emploi avec entre autre, des mesures d'accompagnement à la mobilité.
- Mettre en place des sas de préparation à l'entrée en formation.
- Favoriser l'insertion par l'accès à l'emploi saisonnier.
- Lutter contre l'illettrisme et l'illectronisme.
- Promouvoir et développer des outils d'aide à la mobilité et notamment l'accès au permis de conduire.
- Développer des actions en partenariat avec les entreprises locales.
- Prévenir et agir contre les discriminations vers et dans l'emploi.

2. Insertion par l'activité économique

- Mobiliser l'insertion par l'activité économique pour fournir une réponse adaptée aux besoins des publics les plus éloignés du marché du travail.

3. Développement économique

- Favoriser et accompagner les créations d'entreprises et le développement d'activités économiques dans les quartiers prioritaires en promouvant la diffusion de ces modèles de vie active dans les quartiers.
- Proposer des outils spécifiques aux porteurs de projet de création d'entreprises des quartiers de la politique de la ville.